

2. DEMANDE DE SUBVENTION - PRIMA

- Ce programme s'adresse aux municipalités ayant une politique MADA en vigueur. Il vise des travaux d'infrastructures et d'améliorations pour répondre aux besoins des aînés
- La date limite pour le dépôt d'une demande est le 18 juin 2024.
- Le programme assume les frais à 100%, pour un montant maximal de 100 000\$.
- Considérant la date inconnue du futur projet de construction d'un centre communautaire, il serait pertinent de déposer une demande pour le projet ci-dessous :
 - Changer les portes et cadres au pavillon des loisirs pour un modèle incluant les dispositifs réglementaires et permettant une gestion autonome des portes : barre panique, système d'ouverture pour les chaises roulantes, système de fermeture et ouverture automatique avec lecteur de puces.
 - Les portes visées : les 2 portes extérieures donnant accès aux toilettes et la porte d'entrée principale et la porte extérieure donnant sur la terrasse. Total de 4x portes.
 - Remplacement de 2 portes brisées pour portes avec barres panique seulement : porte extérieure salle des patineurs et porte coupe-feu entre section des toilettes et la salle des miroirs.

DEMANDE DE RÉOLUTION

Je demande l'autorisation aux membres du conseil pour déposer une demande de subvention au programme PRIMA pour le remplacement des portes et cadres du pavillon des loisirs pour des portes répondant aux critères d'accessibilité universelle.